

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00574

Numéro SIREN : 838 098 093

Nom ou dénomination : 2MTP

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2021 sous le numéro de dépôt 15580



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS 2 MTP		3 BD FRANCOIS BERENGUER	
SIRET	8 3 8 0 9 8 0 9 3 0 0 0 1 9	13700 MARIGNANE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	582
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
MANE EXPERTISE ET AUDIT PLACE DE ROME 3006 MARSEILLE Tél: 04.65.95.32.52		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 05/08/2021 Lieu: MARIGNANE	
		Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature HAFID MOHAMED	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les ADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
cécessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MTP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 3 BD FRANCOIS BERENGUER		13700 MARIGNANE				
Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 83809809300019		Néant ☐				
		Exercice N clos le, 31122020				
		N-1 31122019				
		Brut 1				
		Amortissements, provisions 2				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
	Frais de développement * CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG				
	Fonds commercial (I) AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	Terrains AN	AO				
	Constructions AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	37 376	29 794		
Immobilisations en cours AV	AW					
Avances et acomptes AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
	Autres participations CU	CV				
	Créances rattachées à des participations BB	BC				
	Autres titres immobilisés BD	BE				
	Prêts BF	BG				
	Autres immobilisations financières* BH	BI				
TOTAL (II) BJ		BK	37 376	29 794	28 424	
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
	En cours de production de biens BN	BO				
	En cours de production de services BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis BR	BS				
	Marchandises BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	73 353	71 194	
		Autres créances (3) BZ	CA	2 495	7 891	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CE			
Disponibilités CF		CG	54 783	19 388		
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI				
TOTAL (III) CJ		CK	130 631	98 474		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	37 376	160 425	126 898
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété* Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MTP

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	10 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	17 590	
	Report à nouveau	DH		13 631
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 328	12 959
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	30 918	28 590
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	27 933	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		32 108
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	55 539	31 342
	Dettes fiscales et sociales	DY	42 872	34 858
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 163	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	129 507	98 308
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	160 425	126 898
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	101 574	235 433
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MTP

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	{	biens*	FD		FE				
				services*	FG	218 696	FH		FI	218 696
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	218 696		FK		FL	218 696	175 237	
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	3 000			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 061	3 155		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	22		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	222 760	178 414	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT		1 775	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	897		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	141 569	87 253	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	3 243	3 207	
	Salaires et traitements*						FY	49 180	46 044	
	Charges sociales (10)						FZ	9 683	12 154	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations				- dotations aux amortissements*	GA	15 800	12 500
							- dotations aux provisions	GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	2	17	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	220 375	162 951	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 385	15 464		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	35	84	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	35	84	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2		
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	2		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	33	84		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 418	15 548		

Désignation de l'entreprise : SAS 2 MTP										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	90	256	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	90	256	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(90)	(256)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		2 333	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	222 795	178 498	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	220 466	165 540	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	2 328	12 959	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	1 061	3 155	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9						
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin	A7							
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
41800000 Client Prods non encore fact.			4 069.80
44870000 Produits à recevoir			7.74
01/01/2020 AN S.A.N.	11.23		
30/12/2020 IN PRDT A REC INT CRDT 4TR20	7.74		
COMPTES DE PASSIF			
40800000 Fourniss Facture non parvenue			944.40
42820000 Dettes prov. congés à payer			3 158.38
31/12/2020 IN PROV CP 2020		3 158.38	
43810000 OPCA			274.75
01/01/2020 AN S.A.N.		274.75	
43820000 Chges sociales congés à payer			800.20
31/12/2020 IN PROV CHG SOC / CP 2020		800.20	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité			90.00
28/12/2020 CE AMENDE	90.00		

2MTP SAS

Au capital de 10 000 euros

Siège social : 3 CLOS DES PERRUSSENS

BD FRANCOIS BERENGUER

13700 MARIGNANE

838098093 RCS AIX EN PROVENCE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juillet 2021

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

La Société a clôturé un exercice d'une durée de 12 mois.

Elle réalise un chiffre d'affaire de 218 696 euros et enregistre un résultat de 2 328 euros.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société s'efforcera de continuer à augmenter son chiffre d'affaires tout en maîtrisant l'évolution du montant des charges d'exploitation.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 218 696 euros.

Le montant des subventions d'exploitation s'élève à 3 000 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 064 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 141 569 euros

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 243 euros

Le montant des traitements et salaires s'élève à 49 180 euros

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 9 683 euros

L'effectif salarié moyen s'élève à 03.

Le montant des autres charges s'élève à 2 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 220 375 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2 385 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 2 418 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice de 2 328 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2 328 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de 2 328 euros dans les autres réserves.

Les autres réserves représenteront ainsi un total de 19 917,74 euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à MARIGNANE

Le 30 Juillet 2021

LE PRESIDENT





2MTP SAS

Au capital de 10 000 euros

Siège social : 3 CLOS DES PERRUSSENS

BD FRANCOIS BERENGUER

13700 MARIGNANE

838098093 RCS AIX EN PROVENCE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un,

Le 30 Juillet,

A 18 heures 00,

Les associés de la société 2MTP, SAS au capital de 10 000 euros, divisé en 10 000 actions de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 3 CLOS DES PERRUSSENS, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Mohamed HAFID, PDG, propriétaire de 5000 droits sociaux ;

Madame Nadia MENDILI, D.G, propriétaire de 5000 droits sociaux ;

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mohamed HAFID, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Affectation du résultat de l'exercice 2020,**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 328 euros de la manière suivante :

- Le résultat 2020 est affecté aux autres réserves.

ORDRE DU JOUR

- **Affectation du résultat de l'exercice 2020,**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 328 euros de la manière suivante :

- Le résultat 2020 est affecté aux autres réserves.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

M HAFID Mohamed
PDG

A stylized signature in black ink, consisting of a series of loops and a final upward stroke.

Mme MENDILI Nadia
DG

A stylized signature in black ink, featuring a large, sweeping loop and a long horizontal line extending to the right.

2MTP SAS

Au capital de 10000 euros

Siège social : 3 CLOS DES PERRUSSENS

BD FRANCOIS BERENGUER

13700 MARIGNANE

838098093 RCS AIX EN PROVENCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUILLET 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 328 euros de la manière suivante :

AUTRES RESERVES	2 328 euros

Solde qui s'élève ainsi à la somme de	19 917,74 euros

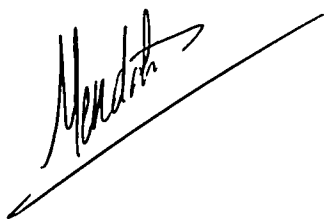
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 JUILLET 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les Associés :

Mohamed HAFID

Nadia MENDILI



Certifié conforme

Le Président



2MTP SAS

Au capital de 10 000 euros

Siège social : 3 CLOS DES PERRUSSENS

BD FRANCOIS BERENGUER

13700 MARIGNANE

838098093 RCS AIX EN PROVENCE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 juillet 2021

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

La Société a clôturé un exercice d'une durée de 12 mois.

Elle réalise un chiffre d'affaire de 218 696 euros et enregistre un résultat de 2 328 euros.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

été s'efforcera de continuer à augmenter son chiffre d'affaires tout en maîtrisant l'évolution du n. des charges d'exploitation.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 218 696 euros.

Le montant des subventions d'exploitation s'élève à 3 000 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 064 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 141 569 euros

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 243 euros

Le montant des traitements et salaires s'élève à 49 180 euros

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 9 683 euros

L'effectif salarié moyen s'élève à 03.

Le montant des autres charges s'élève à 2 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 220 375 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2 385 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 2 418 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice de 2 328 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2 328 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de 2 328 euros dans les autres réserves.

Les autres réserves représenteront ainsi un total de 19 917,74 euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à MARIGNANE

Le 30 Juillet 2021

LE PRESIDENT



2MTP SAS

Au capital de 10 000 euros

Siège social : 3 CLOS DES PERRUSSENS

BD FRANCOIS BERENGUER

13700 MARIGNANE

838098093 RCS AIX EN PROVENCE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un,

Le 30 Juillet,

A 18 heures 00,

Les associés de la société 2MTP, SAS au capital de 10 000 euros, divisé en 10 000 actions de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 3 CLOS DES PERRUSSENS, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Mohamed HAFID, PDG, propriétaire de 5000 droits sociaux ;

Madame Nadia MENDILI, D.G, propriétaire de 5000 droits sociaux ;

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mohamed HAFID, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Affectation du résultat de l'exercice 2020,**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 328 euros de la manière suivante :

- Le résultat 2020 est affecté aux autres réserves.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

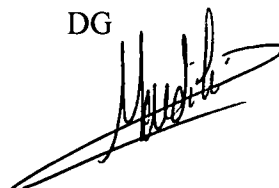
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

M HAFID Mohamed
PDG

A stylized signature consisting of a horizontal line with a small loop at the end and a small mark on the left.

Mme MENDILI Nadia
DG

A stylized signature consisting of a horizontal line with a large loop at the end and several vertical strokes on the left.

2MTP SAS

Au capital de 10000 euros

Siège social : 3 CLOS DES PERRUSSENS

BD FRANCOIS BERENGUER

13700 MARIGNANE

838098093 RCS AIX EN PROVENCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUILLET 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 328 euros de la manière suivante :

AUTRES RESERVES	2 328 euros

Solde qui s'élève ainsi à la somme de	19 917,74 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 JUILLET 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les Associés :

Mohamed HAFID

Nadia MENDILI



Certifié conforme

Le Président

